Agressé deux fois par le même détenu en un mois…

UFAP UNSa Justice

CP BORDEAUX

ufap.gradignan@gmail.com

Gradignan, le 31/10/2026

Ce 31 octobre 2026, aux alentours de 9h30, un surveillant en poste à l'UCSA est contacté téléphoniquement par une collègue du SMPR, qui lui signale être en difficulté face à un détenu.

Arrivé sur place, le collègue doit faire face au détenu B particulièrement agité au fond de la coursive et réclamant à grands cris son placement au quartier disciplinaire.

À son approche, le détenu se met à cracher dans tous les sens et à effectuer des gestes menaçants en direction des caméras de surveillance.

Lors du contact, le surveillant constate que l'individu saisit un objet dans la poche de son pantalon. Par anticipation, il écarte sa main à l'aide de la paume de la sienne, faisant ainsi tomber un stylo au sol.

C'est alors que le détenu lui saisit le cou. Notre collègue avec sang froid parvient à le repousser, mais l'individu le contourne et tente une nouvelle fois de l'étrangler par-derrière, tout en lui mordant la nuque.

Après avoir réussi à se dégager, notre collègue maîtrise le détenu et l'amène au sol dans l'attente de l'arrivée des renforts.

UNE AGRESSION QUI N'EST MALHEUREUSEMENT PAS UN FAIT ISOLÉ !

Ce détenu avait déjà agressé ce même personnel le 27 septembre 2026 à coups de fourchette. Malgré la gravité des faits, la mise en prévention avait été levée au bout de seulement deux jours pour cause d'incompatibilité. La compassion affichée par la direction envers ce détenu, manifestement considéré comme étant dans une situation difficile, ne doit pas faire oublier une réalité : **la sécurité des personnels ne peut être sacrifiée sur l'autel de la bienveillance envers les agresseurs. Cette direction porte également sa part de responsabilité dans cette gestion qui aboutit aujourd'hui à une seconde agression du même agent par le même détenu !**

Une nouvelle fois, nous nous interrogeons sur la prise en charge, l'orientation et le suivi de certains profils présentant des troubles du comportement.

Le profil dit « fragile » ne peut en aucun cas devenir un prétexte à banaliser les violences commises contre les personnels pénitentiaires !

Les personnels ne peuvent pas être systématiquement exposés à des risques d'agression sans que des réponses adaptées soient apportées.

Nous exigeons que cette situation soit prise avec le sérieux qu'elle impose et que la protection des personnels demeure une priorité absolue.

L'UFAP UNSa Justice, apporte son total soutien à notre collègue victime de cette agression et se tient pleinement à sa disposition pour l'accompagner dans toutes les démarches nécessaires.

L'UFAP UNSa Justice, demande également que notre collègue particulièrement meurtri par cette nouvelle agression soit récompensé pour sa bravoure et son courage.

L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux-Gradignan

UFAP UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !